

NICOLAS STROESSER CONFÉRENCE



SNOP, DN ET ARRÊTÉ DE
CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :
LE POINT SUR LES TEXTES PARUS

LE 4 MARS 2024

AU CONSERVATOIRE DE SAINT-MANDÉ
11, rue de Bérulle 94160

DE 9H30 À 12H30
(ACCUEIL À PARTIR DE 9H AUTOUR D'UN CAFÉ)

Cette conférence est proposée gratuitement aux
**DIRECTEURS-TRICES, CADRES ET PROFESSEUR(E)S CHARGÉ(E)S DE DIRECTION
D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE** adhérents à l'Uepa94
(1 membre de la direction + 3 invités maximum par établissement)

CONTEXTE :

La Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 dispose que l'État procède au classement des conservatoires, définit un schéma national d'orientation pédagogique dans le domaine de l'enseignement public spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique, coordonne, au plan régional ou interrégional, l'organisation des examens du diplôme national et délivre ledit diplôme.

Une étude d'impact sur la révision des critères de classement des conservatoires avait été initiée au courant du dernier trimestre de l'année 2019 par la Direction générale de la création artistique (DGCA). Ajournée en raison de la crise sanitaire, cette étude n'a pu aller à son terme et l'idée d'une « réforme des conservatoires » abandonnée par le ministère de la Culture. SNOP et arrêté de classement ont été publiés à l'automne, suscitant remarques et interrogations de la part du milieu de l'enseignement artistique.

OBJECTIFS :

Appropriation des principales évolutions apportées par ces textes et de leur incidence sur le fonctionnement des établissements classés par le ministère de la Culture (CR/CRD/CRC-CRI).

CONTENU :

- Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre ;
- Texte portant sur l'organisation des diplômes nationaux d'études artistiques ;
- Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théoriques sous forme d'exposé
- Questions / réponses et échanges entre participants

INTERVENANT :

Nicolas STROESSER, Directeur d'établissement d'enseignement artistique (CRR)

Diplômé de la Schola Cantorum Basiliensis de Bâle, il est titulaire du Certificat d'Aptitude de professeur de musique ancienne et du Certificat d'Aptitude de directeur.

Parallèlement à son activité professionnelle, il intervient pour le compte du CNFPT et des Collectivités locales dans le cadre de formations et de conseil portant sur les enjeux pédagogiques des établissements d'enseignement artistique et sur les aspects juridiques de la filière culturelle.

Il est co-auteur avec le CNFPT Rhône-Alpes de modules de formation à distance, à destination des enseignants de cette même filière et a participé en tant que co-auteur avec Eric Sprogis à la réédition, en 2019, de l'ouvrage "Collectivités locales et enseignement artistique – Enjeux pédagogiques, culturels et politiques" aux éditions Territorial / Dossiers d'experts.

Auteur en 2019 du premier Guide de préparation des concours et examens pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique (ATEA) et, en 2022, du premier Guide de préparation des concours et examens pour l'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (PTEA).